

Réunion du Conseil Municipal du 13.01.2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 Janvier à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu « Salle de Réunions » de la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marie ADAM, Maire

ADAM Jean-Marie	P	MOREL Aline	P	CORUBLE Julien	P
MASSE Stéphane	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P	BOUIC Fabienne	P
GILLOT Glenda	A	FONTAINE Mickaël	P	COISPEL Angélique	A
CHANDELIER Nicolas	P	SIX Aurélie	P	DESBORDES Jessica	E
VENIANT Adrien	P	COMALADA Antoine	P	AUTIN Christelle	P
DELESQUE Cyrille	P	HELUIN Pascal	A	SAINTON Marine	A
DUBUC Noël	P				

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 07.01.2026

Nombre de conseillers

- en exercice : 19

- Présents : 14

- Votants : 15

Pouvoir : - Mme Jessica DESBORDES épouse VENIANT donne pouvoir à M. Adrien VENIANT

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BOUIC

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18.11.2025.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 18.11.2025.

Monsieur le Maire passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Remontées de la nappe phréatique secteur rue du Varvot

Une convention devait être signée entre le propriétaire du terrain situé en contre-bas de la rue et le syndicat des bassins versants pour la mise en place d'une noue. Les travaux étaient prévus pour septembre 2025.

Le propriétaire a signé la convention mais en y ajoutant la condition suspensive suivante : pouvoir construire sur ce terrain 3 chalets en bois sur pilotis.

Dans l'immédiat, le Syndicat des bassins versants a suspendu le projet.

J'ai appelé le propriétaire en lui indiquant que j'étais surpris de sa démarche car les riverains de la rue du Varvot qui inondent risquent d'être mécontents de sa position, en lui précisant que ce terrain n'est pas classé en zone constructible. Il va quand même déposer un permis de construire et reverra, le cas échéant, sa position ensuite.

2) PLUI

Un membre du cabinet vétérinaires Terre de Caux est passé en mairie lundi 24 novembre pour contester la mise en terre agricole d'une partie de leur terrain, précédemment constructible.

J'ai répondu qu'il y avait eu des réunions publiques, puis une enquête publique sur le sujet, mais que maintenant le dossier était clos. Seule solution proposée : Revoir la situation lorsque le PLUI sera révisé.

3) Les ovimpiades

Il s'agit d'un concours de bergers (50 participants environ) qui aura lieu mardi 27 janvier 2026 sur l'exploitation de Monsieur VASSEUR à Ablemont.

4) Rapport de la chambre régionale des comptes

Il concerne la gestion des ressources humaines de Terroir de Caux. L'article L. 243-8 du code des juridictions financières dispose que « ce rapport est présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ». Il a été joint en annexe de la convocation à la réunion.

5) Population de la commune

L'INSEE vient de nous communiquer le chiffre issu du dernier recensement. Il est de 1954 habitants.

6) Circulation rue du Dr Bourgois

Une résidente de cette rue nous demande :

- Un calendrier clair pour :
 - l'interdiction nocturne des poids lourds ;
 - une limitation de tonnage ou un sens unique sur la portion la plus dangereuse soit celle la plus en pente ;
- La saisine immédiate de la Communauté de communes Terroir de Caux et de la Préfecture pour valider l'itinéraire de délestage ;
- L'étude rapide d'un dispositif efficace de réduction de la vitesse (feu comportemental qui demeure valide après vérification avec les services de Préfecture).

Nous lui avons expliqué qu'il nous était quasi impossible de satisfaire toutes ces exigences.

Après discussions, nous nous sommes arrêtés au projet de mise en place d'un plateau surélevé et avons enregistré son souhait pour l'installation d'un radar « sanction ».

7) Cimetière

Une administrée, dont le tombeau de son père décédé en 1985 s'affaisse, demande à ce que sa remise en place soit prise en charge par la commune. Elle estime que cela provient de travaux faits à proximité.

Je lui ai répondu que cela était à sa charge. Elle n'est pas d'accord et envisage de faire appel à un avocat.

- Rapport de la Commission « Finances – Budgets – Ressources Humaines », Julien CORUBLE

1) Demande de subventions

L'association Cal Athlétisme, implantée à Longueville- sur-Scie 1987, proposant des activités de fitness et de renforcement musculaire collectif, demande une subvention pour ses investissements. La Commission propose de répondre défavorablement à cette demande. Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission à l'unanimité.

2) Projet Boucherie

La commune de Bacqueville en Caux exprime depuis de nombreuses années la volonté de voir s'installer une boucherie-charcuterie sur son territoire, commerce de proximité essentiel à la vitalité du centre-bourg et à l'attractivité de la commune pour ses habitants.

Un couple de professionnels est aujourd'hui sur le point de concrétiser ce projet en procédant au rachat des murs de l'ancienne boucherie et en y créant leur activité. Il s'agit d'une opportunité réelle et sérieuse de réimplantation d'un commerce de bouche attendu par la population.

Toutefois, dans le cadre de la mise aux normes réglementaires du local, les futurs exploitants doivent procéder au raccordement de l'immeuble au réseau public d'assainissement, raccordement qui n'avait jamais été réalisé jusqu'à présent.

Ce raccordement est obligatoire pour l'exercice de leur activité et conditionne l'ouverture du commerce.

Le devis présenté s'élève à 10 416 € TTC.

Compte tenu d'un plan de financement déjà très contraint, les porteurs de projet ont sollicité l'aide de la commune afin que ces travaux puissent être pris en charge par celle-ci.

La commission finances, réunie à cet effet, a étudié la demande et a émis un avis favorable, considérant que :

- ces travaux concernent un raccordement au réseau public, relevant de l'intérêt collectif ;
- l'aide communale constitue un levier déterminant pour permettre l'aboutissement du projet ;
- l'installation de ce commerce contribuera directement au dynamisme économique, à l'animation du centre-bourg et au maintien des services de proximité pour les habitants.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la prise en charge par la commune des travaux de raccordement au réseau d'assainissement, pour un montant de 10 416 € TTC sous réserve de la signature de l'acte de vente par les futurs propriétaires et de la concrétisation du projet boucherie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Cette aide ponctuelle s'inscrit pleinement dans la politique communale de soutien au commerce local et de revitalisation du cœur de bourg.

3) Tarifs Locations de salles – Droits de place

La commission propose de revaloriser au montant de l'inflation de 2025 soit 2,10 %.

		2025	2026
		1,2%	2.1%
L'emplacement pour :			
- Camions d'outillage ou cirques :	Par jour	57,00	58,00
- Restaurateur ambulants du soir	Forfait/trimestre pour 1 soir semaine	127,00	129,00
- Marchands ambulants, tapis, matelas :	Le ml/jour.	0,73	0,75
- Industriels forains :	Le m2 /jour. (4 jours payants)	0,34	0,35
- Occupation domaine public :	Le m2 /jour.	0,31	0,32

Salle des fêtes de Bacqueville :	- Une journée (vaisselle comprise) :	308	314
	- Un week-end (vaisselle comprise) :	413	422
	- Un vin d'honneur, sans verres :	76	77
	- Un vin d'honneur, avec verres :	103	105

Salle des réunions de Pierreville (midi seulement) :			
	- Le samedi ou le dimanche :	151	154
	- En semaine	77	78
Salle de réunions de la mairie ou du Conseil :	- La journée :	69	71

Concessions :			
- Pour une personne	- Pour 30 ans	234	238
	- Pour 50 ans	416	424
- Par personne supplémentaire.	- Pour 30 ans	71	72
	- Pour 50 ans	125	127
- Columbarium pour 50 ans :	- Pour 50 ans	1334	1362
- Dispersion des cendres :		39	40
- Caverne	- Pour 30 ans	234	238
	- Pour 50 ans	416	424

Adhésion annuelle à la bibliothèque	- Par famille non revalorisée)	12	12
--	--------------------------------	----	----

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 01.01.2026.

4) Avance de la participation communale au SIVOS de Bacqueville en Caux

Le SIVOS de Bacqueville en Caux demande une avance de participation à la commune concernant la participation 2026 à hauteur de 75 000 € comme pour les années passées afin de renforcer sa trésorerie pour le paiement des annuités d'emprunt intervenant en début d'année. Pour information, la participation de la commune de Bacqueville en Caux pour l'année 2025 était de 356 834 €.

La commission se prononce favorablement.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le versement d'une avance de 75 000 € de la participation communale 2026 au SIVOS des écoles de Bacqueville en Caux.

5) Devis fleurissement

Dans le cadre du fleurissement communal pour l'année 2026, un devis relatif à l'achat de semences et de plants est soumis à la validation du conseil municipal.

Pour rappel, en 2025, les dépenses s'élevaient à :

- Vivaces : 935,29 € TTC
- Plantations annuelles : 4 547,72 € TTC
- Total 2025 : 5 483,01 € TTC

Conformément aux décisions prises l'an dernier visant à une baisse du budget, aucun achat de vivaces n'est prévu en 2026 (0 €), celles plantées en 2025 étant conservées et réutilisées.

Le devis 2026 concerne uniquement les plantations annuelles, pour un montant de 3 875.71 € TTC, soit une baisse de 1 607.30 € par rapport à 2025.

Il est précisé qu'un devis complémentaire, d'un montant maximum de 250 €, pourra être présenté ultérieurement si nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ce devis.

6) Devis évacuation de la plateforme de déchets verts

Un devis relatif à l'évacuation de la plateforme de déchets verts communale est soumis à la validation du conseil municipal.

Malgré les démarches engagées depuis plus d'un an, une seule entreprise a accepté de répondre, ce qui explique la présentation d'un unique devis.

Le devis présenté est établi par l'entreprise SARL Concept Paysage, pour un montant total de 3 600 € TTC (montant HT : 3 000 € – TVA 20 % : 600 €).

La commission a émis un avis favorable à ce devis, afin de permettre l'évacuation de la plateforme dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Par ailleurs, la commission souhaite que soit étudiée, pour l'avenir, une meilleure organisation de la plateforme, avec la création de deux zones de stockage distinctes :

- une zone pour les branches et bois ;
- une zone pour les déchets verts légers (tonte, mauvaises herbes, résidus végétaux).

Cette organisation permettrait de faciliter l'évacuation, d'en réduire le coût, et d'envisager, à moyen terme, l'acquisition d'un broyeur.

Ce matériel pourrait être financé en partie par les économies réalisées sur les coûts d'évacuation.

7) Changement des Téléphones de la Mairie

Afin d'améliorer le débit internet de la mairie et de répondre aux exigences techniques de notre logiciel de gestion, l'installation de la fibre optique est devenue indispensable.

Trois propositions ont été étudiées :

- Héliantis (via notre prestataire informatique)
 - Abonnement : 168 € HT / mois
 - Frais d'installation et achat de téléphones compatibles : 2 670 € HT
 - Engagement : 36 mois

- Keyyo (via Bouygues Telecom)
 - Abonnement : 130 € HT / mois
 - Frais d'installation : 25 € HT
 - Location des téléphones incluse
 - Engagement : 36 mois

- Orange (opérateur historique)
 - Abonnement : 261 € HT / mois
 - Frais d'installation : 50 € HT
 - Location des téléphones incluse
 - Engagement : 24 mois

Après analyse des aspects techniques, financiers et qualitatifs, la commission propose de retenir l'offre Orange.

Il est précisé que, par rapport à l'offre Héliantis, la différence de coût mensuel est en grande partie compensée par des frais d'installation nettement inférieurs chez Orange (50 € HT contre 2 670 € HT), ce qui réduit significativement le coût global du projet, notamment sur les premières années.

Par ailleurs, le choix d'Orange repose sur les éléments suivants :

- Qualité et fiabilité du réseau : opérateur historique et 1^{er} déployeur de la fibre en France.
- Continuité du service public : les services mairie, CCAS et SIVOS ne peuvent rester sans téléphonie ou internet en cas de panne.

L'offre Orange comprend un secours internet 4G, un secours voix et une intervention sous 8 heures ouvrables.

- Service après-vente et accompagnement : Assistance technique 24h/24 – 7j/7, service client dédié aux professionnels et installation par technicien.
- Offre tout-en-un : Internet très haut débit, téléphonie illimitée, standard téléphonique et gestion simplifiée avec un seul contrat.

La commission estime que cette solution est la plus sécurisante et la mieux adaptée aux exigences d'un service public. Le Conseil Municipal valide le choix de la Commission à l'unanimité.

8) Virements de crédit

Pour information, les virements de crédit suivant ont été réalisés :

- les intérêts d'emprunt variant en fonction du taux du livret A, il y a eu une évolution sur l'année à régulariser :

Dépenses	Chapitre 011	Article 60631 Fournitures d'entretien	- 7.23 €
	Chapitre 66	Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 7.23 €

- pour régularisation des attributions de compensation de la CCTC et le dégrèvement de la taxe d'habitation accordé par l'Etat aux particuliers sur les logements vacants :

Dépenses	Chapitre 011	Article 60631 Fournitures d'entretien	- 5 808.91 €
	Chapitre 014	Article 7391112 Dégrèvement Taxe Habitation	+ 2 350.00 €
		Article 739212 Attributions de compensation	+ 109.67 €
		Article 739218 Autres fiscalités reversées	+ 3 349.24 €

9) Compte à terme

En 2025, la commune avait placé 41 000 € sur un compte à terme. Ce compte à terme est aujourd'hui échu. Nous avons perçu 955.30 € d'intérêt.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler ce compte à terme pour 12 mois.

- Rapport de la Commission « Communication », Nicolas CHANDELIER

1) Bulletin municipal

Un hommage a été rendu à M. Étienne Delarue, Maire honoraire de la commune.

Un rappel des consignes de tri des déchets a été intégré afin de sensibiliser les administrés au respect des règles en vigueur.

Évolution des rubriques : la rubrique « Bacqueville, je me souviens » a été modifiée. Sylvie Frosi ayant terminé ses entretiens avec les anciens Bacquevillais, la commission a décidé de faire évoluer cette rubrique. La nouvelle rubrique est désormais consacrée à la présentation de la langue cachoise, afin de valoriser le patrimoine culturel et linguistique local.

2) Plan papier de la commune

Le financement est assuré par les encarts publicitaires des commerçants et artisans. Ce mode de financement permet une édition sans coût pour la commune.

- Rapport de la Commission « Urbanisme – Développement économique – Relations intercommunales », Adrien VENIANT

1) Le Centre Bourg

Suite à la visite de terrain du 18 novembre 2025 et aux deux entretiens réalisés en décembre 2025, le bureau d'études 6t a déterminé les grands objectifs d'aménagement des espaces publics suivants :

- Repenser l'équilibre entre voiture et autres occupations de l'espace public pour diversifier les usages et créer des espaces plus qualitatifs ;
- Valoriser le patrimoine avec la transformation de la place du Général-de-Gaulle et le parvis de l'église ;

- Renforcer la ville basse avec l'amélioration de la lisibilité des cheminements existants et l'animation de la ville basse ;
- Sécuriser et valoriser les liaisons douces, dans la ville mais aussi avec les hameaux comme Pierreville ;
- Impliquer les acteurs locaux : associer commerçants, monde associatif et habitants à la co-construction de la stratégie ;
- Optimiser les ressources disponibles avec une vision réaliste : prioriser les projets en fonction de leur impact et de leur faisabilité économique.

Les ateliers de co-construction du plan d'aménagement se sont tenus lundi 12 janvier 2026. Une vingtaine de participants répartis en sous-groupe « Élus » et « Habitants/acteurs locaux » ont réfléchi collectivement à la priorisation des principes d'aménagement. Le compte-rendu sera transmis d'ici un mois. Le livrable final (plan guide cartographique) reprendra les enseignements des ateliers, en planifiant les aménagements en fonction des priorités dans le temps.

Le bureau d'études 6 T propose une réunion de restitution de l'étude en Mairie de 13h à 14h30 le 16 ou le 19 ou le 20 février prochain. Le Conseil Municipal décide de retenir la date du 20.02.2026.

Arrivée de M. Cyrille DELESQUE

2) Le PLUi

Lors de l'enquête publique, il a été demandé l'ajout en espaces boisés classés de 4 parcelles figurant comme tel au PLU.

L'avis de la commune devait être donné à la communauté de communes Terroir de Caux au plus tard le 5 janvier 2026.

Les membres de la commission urbanisme présents lors de la réunion de la commission « finances – budgets » du 5 janvier 2026 ont pris la décision suivante :

- Reprendre les boisements classés en EBC du PLU en vigueur, uniquement pour les parcelles AC 59 et ZB 41.
- Maintenir tel que prévu dans le PLUi les ZB 42 et 43, puisque ce sont des parcelles classées en pré au niveau du cadastre.

M. Stéphane MASSE interpelle le Conseil Municipal sur la non prise en compte des remarques faites au sujet des éoliennes dans le PLUi.

- Rapport de la Commission « Travaux – Cimetières », Cyrille DELESQUE

1) Sécurisation des routes

Les comptages effectués par la Direction des routes du 19 au 25 novembre 2025 à Pierreville, sur la route de Pierreville, font ressortir que 85 % des 973 véhicules traversant le hameau (dans les 2 sens) sont en infraction, sans toutefois dépasser les 59 Km /H.

2) Miroir face à la sortie de la Rue Léon Grésil

Après visite sur site, il s'avère qu'il y a un panneau voie sans issue à l'entrée de la Rue Léon Grésil par la ZI. Ce qui signifie qu'aucune sortie n'est possible Route de Dieppe, donc pas besoin de miroir.

La commission doit travailler pour savoir comment gérer la finalité de cette voie : sens unique ? voie sans issue ?...Ce point sera revu lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

3) Effacement des réseaux électriques - Pierreville

Reste à faire en priorité :

Route de Varenville

Impasse de la fermette
Rue Charles II Martel

Puis :

Rue des écussons
Impasse des chênes
Rue de la Grange Dimière
Impasse de la Sente aux Bois
Chemin des Sœurs

Impasse St Blimont
Rue du Bouloir (en partie)
Rue St Eutrope (de l'entrée en venant de
Bacqueville jusqu'à l'ancienne école)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire la Route de Varenville en priorité et demandera au SDE76 de faire l'étude lors du recensement de nos projets, vers juin 2026.

4) Reprise dans le domaine communal de la Résidence Jacqueline LORPHELIN

Comme demandé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, nous avons reçu de l'association des locataires les documents nécessaires à l'intégration de la résidence dans le domaine public communal. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette reprise à compter du 01.01.2027 et précise qu'il y aura lieu d'établir un procès-verbal de transfert.

M. Stéphane MASSE explique qu'il n'y a plus de route au niveau de chez M. Stéphane CATEL à Ablemont. Monsieur le Maire répond qu'un RDV va être pris avec le propriétaire du champ et M. CATEL.

- Rapport de la Commission « Foires – Marchés – Fêtes - Fleurissement », Jean-Joseph CARPENTIER

1) Le marché de Noël

Le marché de Noël, qui s'est déroulé le 13.12.2025 dans la salle des Fêtes, a accueilli 14 exposants, répartis sur 22 tables. Les associations suivantes étaient présentes : les amis du Téléthon, les restos du cœur, animômes, le club de judo et les écoles. La recette s'élève à 180 € pour la location des tables. La sono a été mise à disposition par le Comité des Fêtes et le Père Noël nous a honoré de sa présence.

2) Demande d'installation d'un distributeur de pizza sur la Place du Général de Gaulle

La commune a été sollicitée le 09.12.2025 par M. THUILLEZ, Pizza Jean-Mi, pour l'installation d'un kiosque à pizza sur la commune.

Pour mémoire, depuis début décembre 2025, un kiosque à pizza est présent sur notre commune, sur le terrain de la société Espace Lavage (domaine privé) : QG Pizzas.

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement à l'unanimité.

3) Demande d'installation d'un cirque

Le Cirque du Roi sollicite la possibilité de s'installer sur la commune du 27.01.2026 au 01.02.2026.

Le Conseil Municipal donne son accord du 29.01.2026 au 01.02.2026 sur la Place du Général de Gaulle sous réserve de l'emprise au sol nécessaire (si trop imposant, installation sur le parking du foot).

-Rapport de la Commission « Logements – Bâtiments », Aline MOREL

1) Logement ancienne gendarmerie

Suite à une invasion de cafards, l'entreprise MH2B est intervenue les 1^{er} et 13 octobre 2025 pour la mise en place de fumigènes dans la partie droite des deux logements (efficacité réduite par l'absence de nettoyage par la locataire) pour un coût de 600 € TTC.

Le 24 novembre 2025, un 3^{ème} fumigène a été utilisé, avec désinfection du logement et de la cage d'escalier par l'entreprise Marine Cleaner pour un montant de 2 374,60 € TTC .

Un rapport a été rédigé en vue de la prise d'un arrêté d'insalubrité (ci-joint).

La locataire a rendu les clefs le même jour. Les employés ont retiré les goulottes électriques, les plaintes et les sols car il restait des cafards en dessous.

La commission propose de bloquer le logement à la location jusqu'à la disparition totale des cafards et de mettre en état le logement. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

Les travaux de toiture ont été réalisés en Décembre 2025.

2) Ancien local des infirmières

Le local a été proposé à la location pour un montant mensuel de 100 € à Mme GILLARD Valérie pour lui permettre de stocker ses meubles pendant la durée des travaux de sa maison suite à son sinistre de cet été.

3) Logements Rue des Martel

- La convention de Mme Murielle DRAGEE a été établie pour la période du 01.01 au 31.03.2026.

- Concernant le logement anciennement loué à M. PETIT, la commission propose de ne pas relouer ce logement tant qu'une décision n'a pas été prise pour ce bâtiment .

4) Gendarmerie

Les travaux de clôtures sont en cours.

- Questions diverses

1) Rallye de Dieppe 8 et 9 mai 2026 : les voitures, pour éviter de bloquer le Rue du Président Coty, passeront par la Rue Jules Morel, la Rue Augustin Mouquet et la Route de Pierreville.

2) OXFAM : ce trail de 100 ou 50 km passera par la commune le 4 juillet 2026, en fin de matinée. La halte se fera au gymnase du collège. Nous mettrons à disposition des tables, bancs, barrières et un petit barnum.

3) Livre sur Bacqueville : M. MOLKOU viendra le présenter lors des vœux le 23.01.2026.

4) M. Antoine COMALADA invite les conseillers municipaux à s'inscrire à la bibliothèque municipale.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 03.03.2025 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.